

moyenne de vingt-cinq mètres, c'est-à-dire une surface de mille mètres.

Il se composait d'un rez-de-chaussée et d'un 1<sup>er</sup> étage auquel on arrivait de l'intérieur du claustal par un beau perron. Il était éclairé par quatorze fenêtres et par une grande porte à plein cintre placée sur l'axe du plan.

Toutes ces anciennes dispositions sont aujourd'hui entièrement changées.

Outre ses greniers publics ou d'abondance, Lyon avait aussi des halles très-utiles à la population. Les plus connues étaient celles de la Grenette (1). Une longue rue voisine de ces halles et dans laquelle les grains étaient vendus au détail, avait reçu pour cette raison le nom de rue de la Grenette. Ce nom appartient à l'histoire de notre cité.

Les Prévôt des marchands et Echevins avaient mission d'inspecter les grains entrant dans la ville pour être exposés dans ces halles publiques. Ils nommaient un officier qui, sous le nom de châtelain de la Grenette, avait soin de tenir un registre de l'état et du prix des grains déposés dans les locaux et en rendait compte au consulat. Cet officier devait en outre veiller aux contraventions commises dans ce lieu ouvert au peuple et aussi faire exécuter les règlements de police; il dressait des procès-verbaux contre ceux qui les violaient.

Cette organisation n'était point nouvelle en France, ou du moins avait quelque analogie avec les règles établies

(1) Une des façades de ce bâtiment se voit encore sur la rue Centrale, elle regarde le couchant et occupe toute la partie située entre la rue de la Grenette et la rue Tupin. Elle a été entièrement restaurée et le rez-de-chaussée formant terrasse au premier étage est de date récente. L'ancienne façade s'élève en reculement de l'alignement actuel.